



Observatoire des arrêts de travail

2024

Le Groupe APICIL

en quelques
infos et chiffres
clés

3^e groupe français de protection sociale

Chiffre d'affaires en 2023

3,3 Md d'euros

Clients

51 000 entreprises

1,8 million
d'assurés protégés

4 grands métiers

- Santé-prévoyance
- Epargne & services financiers
- Retraite
- Services

2 130 collaborateurs

Un engagement fort en matière de RSE

Promouvoir l'inclusion

Édito



Thomas Perrin,
Directeur Général Adjoint
Services du Groupe APICIL

L'absentéisme en entreprise est un phénomène qui suscite une attention croissante en France, reflétant les profondes mutations du monde du travail. Depuis quelques années, le rapport des salariés au travail a considérablement évolué, influencé notamment par la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle, la montée du télétravail et une sensibilisation accrue aux questions de santé mentale. Dans ce contexte, les entreprises se trouvent confrontées à des défis majeurs, notamment en matière de recrutement, où la pénurie de talents et les difficultés à pourvoir certains postes stratégiques rendent la gestion de l'absentéisme encore plus critique.

La Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) est devenue une des préoccupations centrales pour les employeurs, qui cherchent à améliorer l'engagement et la fidélisation des collaborateurs. Les initiatives des entreprises dans ce domaine répondent aux attentes croissantes des salariés.

Dans ce contexte dynamique, il est essentiel de disposer d'analyses précises et d'indicateurs fiables pour comprendre les tendances en matière d'absentéisme et les causes des arrêts de travail. Ce rapport, 3^e édition publiée par le Groupe APICIL, propose d'examiner les données de l'année 2023, en s'intéressant particulièrement aux impacts de ces évolutions sociétales et économiques sur la santé au travail.

En analysant ces indicateurs, nous espérons fournir des pistes de réflexion et des solutions pour mieux gérer l'absentéisme et favoriser un environnement de travail plus sain et performant. Pour contribuer à cet objectif, le Groupe APICIL se structure en créant un domaine d'activité stratégique dédié aux services, et poursuit en parallèle le développement de son expertise sur les sujets de QVCT. Il a récemment intégré le Groupe JLO, un cabinet de conseil RH & QVCT.



Principaux enseignements

- Après une hausse en 2022, le taux d'absentéisme baisse en 2023, atteignant 5,17%, mais reste à un niveau élevé, supérieur à celui de 2021 (5%).
- La part des salariés ayant eu au moins un arrêt de travail dans l'année retrouve son niveau d'il y a deux ans, soit 27%.
- La part des arrêts de travail pour maladie diminue légèrement (-3 points par rapport à 2022) au profit des maladies professionnelles (+0,08 point), qui repartent à la hausse, et des temps partiels thérapeutiques (+1,49 point), en constante augmentation depuis 3 ans. En outre, la maladie professionnelle demeure le motif qui engendre les arrêts les plus longs, avec une moyenne de 86 jours en 2023. Les enjeux de prévention en entreprise restent donc importants.
- La durée des arrêts de travail s'allonge, avec une moyenne de 23,7 jours en 2023 (contre 22,17 jours en 2022). Si les arrêts de plus de 30 jours sont en hausse, la part du micro-absentéisme augmente également (+5,21 points pour les arrêts de moins de 3 jours), un signal préoccupant dans un contexte d'évolution du rapport au travail.
- Un autre signal à prendre en compte concerne la population des jeunes salariés. En effet, la part de ceux âgés entre 30 et 39 ans ayant eu au moins un arrêt en 2023 atteint un taux de 30,46%, un chiffre certes en diminution (-8,42 points par rapport à 2022) mais qui reste supérieur à toutes les autres tranches d'âge, y compris les seniors (28,11% des 50-59 ans et 19,64% des plus de 60 ans).
- Comme chaque année depuis la publication de cet Observatoire, les populations les plus à risques, qui engendrent les plus hauts taux d'absentéisme et de durée d'absences, restent les femmes, les seniors, les salariés ayant le plus d'ancienneté et les moins qualifiés. D'où l'importance de mener des actions de sensibilisation et de prévention ciblées.
- Enfin, en termes de métiers, le secteur de la santé, de l'économie sociale et de l'éducation reste le plus sinistré avec un taux d'absentéisme de 6,79%, alors même que la tension sur l'emploi demeure très forte dans ces domaines.

Après une hausse en 2022,
le taux d'absentéisme baisse en 2023,
mais reste à un niveau élevé,
supérieur à celui de 2021

5,17%



Le taux d'absentéisme passe de 5,76% en 2022 à 5,17% en 2023, soit une baisse de 0,59 point en un an et une hausse de 0,17 point en 2 ans (taux de 5% en 2021)

La part des salariés ayant eu
au moins un arrêt de travail
retrouve son niveau d'il y a deux ans

27,46%



En 2022, la part des salariés ayant eu au moins un arrêt de travail était de 35,13% ; ce taux passe à 27,46% en 2023 et retrouve ainsi son niveau de 2021 (27,78%)

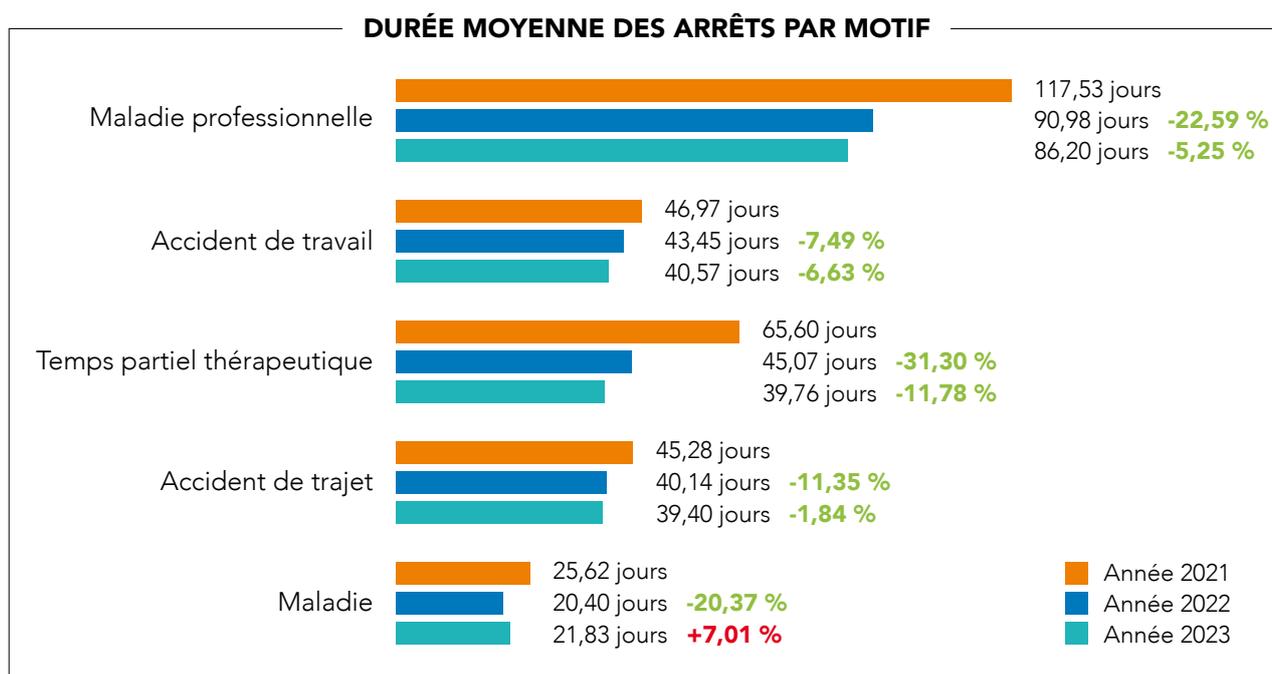


La part des arrêts pour maladie diminue légèrement au profit des **maladies professionnelles qui repartent légèrement à la hausse**, et des temps partiels thérapeutiques en constante augmentation depuis 3 ans

En 2023, les arrêts pour maladie représentent 89% des arrêts (- 3 pts par rapport à 2022), contre 4,59% (+ 1,49 pt) pour les mi-temps thérapeutiques et 0,31% (+ 0,08 pt) pour les maladies professionnelles.

Selon l'Assurance Maladie, les statistiques de sinistralité des maladies professionnelles en 2022, publiées en décembre 2023 (1), montraient une baisse, qui pouvait en partie s'expliquer par des évolutions des modes de travail, notamment le recours au télétravail. Cependant, cette tendance ne s'est pas installée dans la durée, puisque la part des maladies professionnelles repart légèrement à la hausse en 2023. Les troubles musculo-squelettiques représentaient toujours la grande majorité de ces sinistres, avec 38 286 maladies professionnelles prises en charge. En outre, 1 814 maladies professionnelles relèvent de maladies psychiques, en augmentation régulière.

Un fort enjeu de prévention : la **maladie professionnelle** reste le motif qui engendre les **arrêts les plus longs** (86,20 jours en moyenne en 2023)



Le regard

DE LA CELLULE MÉDICALE D'APICIL

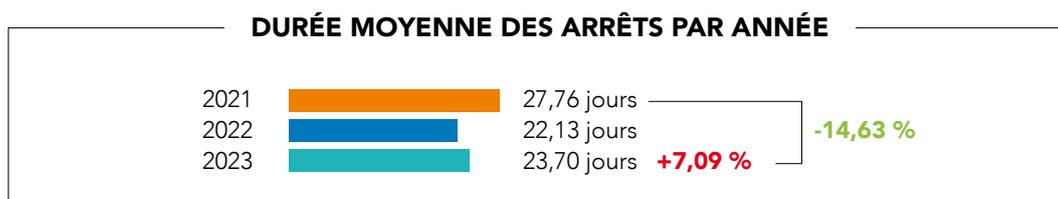
Concernant les arrêts « longs » faisant l'objet d'un suivi médical par l'assureur, les principales causes restent les suivantes en 2023 :

- Les pathologies psychologiques, en premier lieu, représentant plus d'un tiers des dossiers (allant de la fatigue psychologique à la dépression longue, en passant par des syndromes de burn-out de plus en plus fréquents).
- Les troubles musculo-squelettiques, en particulier chez les assurés travaillant dans un secteur où la pénibilité est importante, mais aussi chez ceux en postures « statiques longues », un phénomène parfois exacerbé par le télétravail.

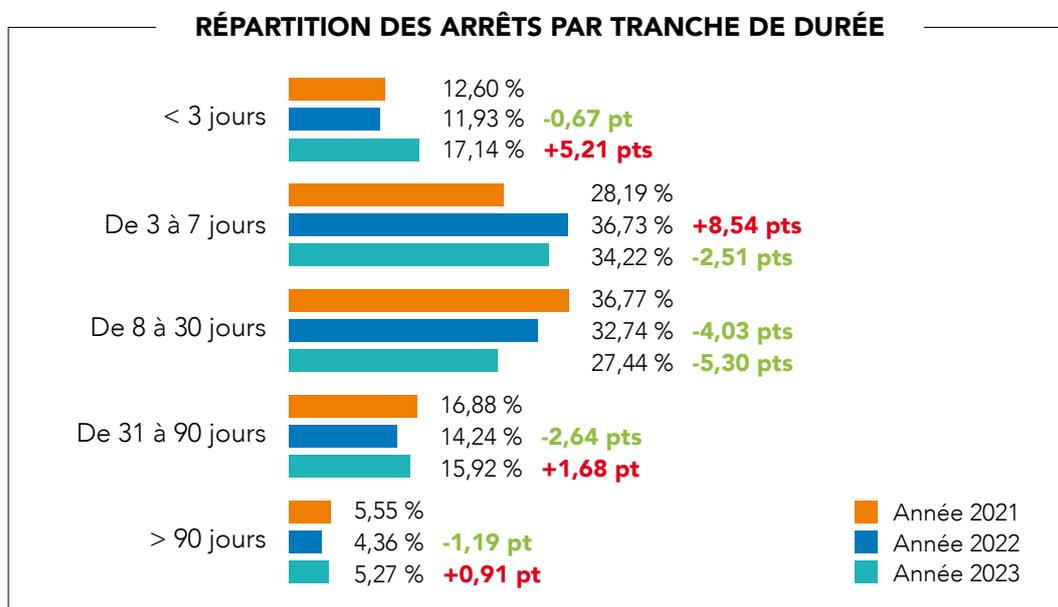
Le temps partiel thérapeutique en augmentation

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le temps partiel thérapeutique peut être mis en œuvre dès l'apparition d'un problème de santé, sans qu'il soit nécessairement précédé d'un arrêt de travail à temps complet. Ce dispositif peut être avantageux pour les entreprises, en permettant de maintenir la continuité de l'activité et la productivité, tout en réduisant les charges liées à l'absentéisme. Pour les salariés, cette modalité offre une réintégration graduelle dans le milieu professionnel, notamment grâce au télétravail qui permet une plus grande flexibilité.

La durée moyenne des arrêts de travail s'allonge légèrement, passant de 22,13 jours en 2022 à 23,7 jours en 2023 mais baisse significativement en 2 ans



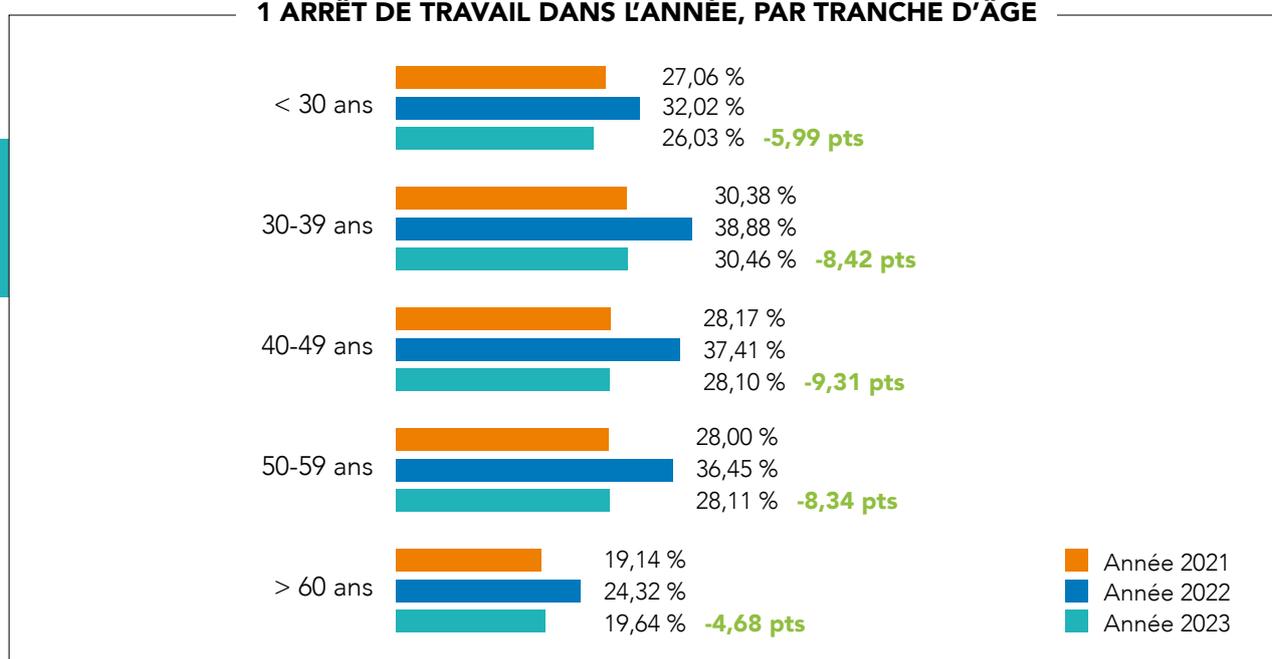
La part du **micro-absentéisme** et celle des **arrêts de plus de 30 jours** augmentent



Si la part du micro-absentéisme est en hausse en 2023 (+5,21 points par rapport à 2022), il passe souvent inaperçu dans les entreprises. Les absences de courte durée peuvent, en effet, sembler moins significatives que les arrêts de longue durée, ce qui peut conduire à y accorder une attention moindre. De plus, le suivi du micro-absentéisme peut être plus difficile en raison de son caractère sporadique et de sa fréquence élevée, rendant la collecte de données et l'analyse plus complexes. Néanmoins, il constitue un indicateur important de la santé au travail et de l'engagement des collaborateurs.

Malgré une baisse en 2023, la survenance d'**au moins un arrêt** **dans l'année** reste la plus élevée **chez les 30/39 ans**

**COLLABORATEURS AYANT EU AU MOINS
1 ARRÊT DE TRAVAIL DANS L'ANNÉE, PAR TRANCHE D'ÂGE**



Le regard

DE LA CELLULE MÉDICALE D'APICIL

Depuis 3 années, lors du suivi médical par l'assureur des arrêts longs, nous constatons une représentation de plus en plus significative des jeunes actifs en arrêt pour dépression ou burn-out. La tranche des 30-39 ans est particulièrement touchée par les pathologies psychiques, leur proportion passant de 24% en 2021 à 27% en 2023.

Le rapport au travail évolue pour tous les salariés, notamment chez les plus jeunes, qui accordent souvent une grande importance à la reconnaissance, au développement professionnel et à la contribution à des causes et valeurs qui leur tiennent à cœur.

Lorsqu'une entreprise n'est pas en mesure de leur apporter des opportunités de formation en continu, de collaboration et de développement personnel, cela peut engendrer une forme de distanciation vis-à-vis de l'employeur, voire un désengagement. Dans certains cas, cela peut même conduire à l'apparition de troubles psychiques, tels que la dépression, l'anxiété, le stress ou l'épuisement professionnel.

Des dispositifs de sensibilisation et de prévention à déployer **auprès des populations les plus à risques**

Segments les plus touchés en 2023 :

TAUX D'ABSENTÉISME

Femmes
5,95 %

50-59 ans
6,09 %

Ancienneté > 10 ans
6,02 %

Ouvriers
8,07 %

Santé, économie sociale et éducation
6,79 %

DURÉE MOYENNE DES ARRÊTS

Femmes
24,47 jours

> 60 ans
35,66 jours

Ancienneté > 10 ans
29,48 jours

ETAM
25,70 jours

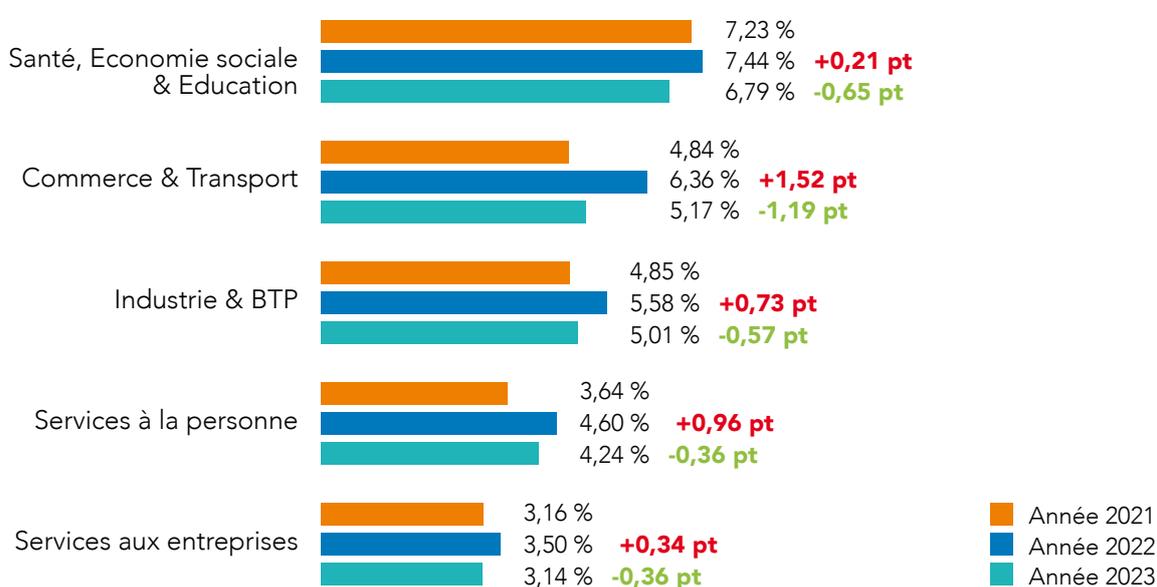
Santé, économie sociale et éducation
27,96 jours

A l'instar des années précédentes, les populations les plus à risques en matière d'absentéisme sont les femmes, les seniors, les salariés ayant le plus d'ancienneté et les moins qualifiés. La question de l'accès à l'information et à la prévention est plus que jamais cruciale pour ces populations à risques, notamment dans un contexte d'allongement de la durée du travail.

Selon une étude de la Dares de mars 2024 (2), seuls 43 % des salariés travaillant dans des entreprises de plus de 10 employés ont déclaré avoir reçu, au cours des douze derniers mois, des informations sur l'ensemble des risques professionnels. **Les salariés les moins informés sont ceux exerçant dans les services, plutôt dans des petits établissements, et sont le plus souvent des femmes. Les jeunes sont mieux informés que leurs aînés, tout comme les personnels d'encadrement par rapport à l'ensemble des salariés.**

La santé, l'économie sociale et l'éducation en tête des secteurs les plus sinistrés

TAUX D'ABSENTÉISME EN FONCTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ



En 2023, le secteur de la santé, de l'économie sociale et de l'éducation reste en tête des secteurs les plus impactés par l'absentéisme, suivis par le commerce et le transport, l'industrie et le BTP.

Des mesures de prévention qui diffèrent selon les secteurs

La prévention des risques physiques concerne principalement le secteur public, l'industrie et la construction, tandis que la prévention des risques psychosociaux touche davantage la fonction publique, en particulier le secteur hospitalier, ainsi que l'industrie. En moyenne sur l'ensemble des salariés, ces deux types de risques sont aussi fréquents l'un que l'autre. Cependant, les employeurs se concentrent plus souvent sur la prévention des risques physiques (52%) que sur celle des risques psychosociaux (33%), selon la Dares (2).



Méthodologie et sources

L'Observatoire des arrêts de travail a été réalisé sur la base de plus de 51 000 entreprises clientes du Groupe APICIL, ce qui représente plus d'un million de salariés du secteur privé, sur l'ensemble du territoire français, à travers les données déclarées en 2021, 2022 et 2023 via la Déclaration Sociale Nominative (DSN*). Les taux d'absentéisme ont été calculés selon la méthode calendaire.

Les arrêts de travail pris en compte sont la maladie, la maladie professionnelle, l'accident sur le trajet du travail, l'accident professionnel et le temps partiel thérapeutique (aménagement temporaire de la durée du travail permettant de reprendre progressivement une activité professionnelle).

Cette analyse est enrichie du regard d'expert de la cellule médicale du Groupe APICIL, étayé par les données de gestion anonymisées des arrêts de travail au-delà de 30 jours faisant l'objet d'une indemnisation complémentaire par le régime de prévoyance collectif, avec l'éventuel déclenchement d'un accompagnement au retour à l'emploi.

Les études citées dans cet Observatoire :
(1) Rapport annuel de l'Assurance Maladie « L'Essentiel 2022, Santé et sécurité au travail »
(2) « Comment les employeurs préviennent-ils les risques professionnels ? » 2024 - DARES Analyses n°19

*La DSN repose sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie et sur des signalements d'événements. Elle permet pour chaque entreprise de transmettre en une seule fois l'ensemble de ses données sociales.

Le Groupe APICIL,

engagé pour le **soutien de ses assurés en arrêt, l'accompagnement des équipes** et dans la **lutte contre l'absentéisme**

Le Groupe APICIL propose différents services et solutions permettant d'encadrer et d'accompagner les arrêts de travail et de limiter l'absentéisme.

SUIVI MÉDICAL DES ARRÊTS DE TRAVAIL : UNE CELLULE EXPERTE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DU RISQUE

Le Groupe APICIL dispose d'une cellule médicale et d'un médecin-conseil, habilités à suivre les arrêts de travail de longue durée dès lors qu'ils sont indemnisés par le régime de prévoyance complémentaire. Les éléments médicaux sont analysés et croisés avec le contexte spécifique de l'assuré. Cette mission de suivi des arrêts permet d'identifier les situations pour lesquelles l'état de santé de l'assuré ne justifie pas, ou plus, un arrêt de travail, ce qui peut conduire à envisager une reprise à temps partiel ou plein au sein de son entreprise.

Cet outil est précieux pour accompagner les entreprises dans la maîtrise de leur absentéisme de longue durée, mais aussi pour préserver l'équilibre technique des contrats dans la durée. Plus de 10% des arrêts sont considérés comme injustifiés dès le début ou au cours du suivi opéré par APICIL, qui s'appuie parfois sur des experts médicaux afin d'objectiver la décision.

LE RETOUR À L'EMPLOI ET À LA VIE ACTIVE DES ASSURÉS EN ARRÊT DE TRAVAIL

Dans le cadre du suivi médical des arrêts de travail opéré par la cellule médicale APICIL, un certain nombre d'assurés se voient proposer un **accompagnement personnalisé au retour à l'emploi pour les aider à rebondir et se projeter à nouveau dans la vie active.**

Selon la pathologie de l'assuré, son âge, son métier et son contexte personnel, une étude d'éligibilité est conduite conjointement avec

l'action sociale. Celle-ci prend ensuite en charge la mise en relation avec les partenaires experts d'APICIL et le financement de l'accompagnement.

Un coaching pluridisciplinaire - physique, psychologique et professionnel - peut alors être mis en place et adapté aux contraintes et besoins des assurés. Ces accompagnements au retour à l'emploi durent généralement de 4 à 6 mois et permettent de pérenniser une reprise de poste, incluant parfois des reconversions professionnelles.

LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Groupe JLO, nouvelle filiale du Groupe, est un cabinet de conseil et d'accompagnement dédié à la QVCT qui propose des solutions pour favoriser :

- le maintien du lien pendant l'absence, qui doit être organisé et cadré par l'entreprise. Si possible aussi outillé pour faciliter l'exercice (avec, par exemple, la solution LEA) .
- le ré-accueil du salarié absent à son poste par son manager. Ré-accueil qui doit aussi être préparé et outillé

LES ACTIONS DE PRÉVENTIONS SANTÉ

L'action sociale du Groupe APICIL propose différentes initiatives en matière de prévention santé des assurés :

- La participation au financement d'actions
- La mise en œuvre d'un programme de prévention-sensibilisation
- La prise en charge du coût du vaccin antigrippe

À PROPOS DU GROUPE APICIL

Le Groupe APICIL, 3^e groupe français de Protection Sociale avec 3,3 Md€ de chiffre d'affaires, propose une gamme complète de solutions performantes et adaptées en santé-prévoyance, épargne et services financiers, ainsi que retraite pour particuliers et professionnels. APICIL propose également des solutions assurantielles et des services spécialement conçus pour répondre aux besoins des agents territoriaux. Enfin, le Groupe se positionne sur le marché du service à la personne en mettant à disposition des offres en lien avec le bien-vieillir, la santé, l'accompagnement de la qualité de vie au travail. Chaque jour, les 2 130 collaborateurs du Groupe apportent leur expertise aux plus de 51 000 entreprises et 1,8 million d'assurés protégés. Paritaire et mutualiste, le Groupe accompagne ses clients au plus près de leurs attentes en répondant à leurs besoins dans toutes les étapes de leur vie. En ligne avec sa raison d'être « Par une relation proche et attentionnée, soutenir toutes les vies, toute la vie », le Groupe APICIL est très investi en matière de RSE avec un engagement fort : promouvoir l'inclusion.

Plus d'informations sur
<https://www.groupe-apicil.com/>

Suivez notre actualité sur LinkedIn 

APICIL TRANSVERSE : Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901 - Enregistrée sous le numéro SIREN 417 591 971, ayant son siège social sis au 51 boulevard Marius Vivier-Merle 69003 Lyon. GRESHAM Banque – Société anonyme au capital de 8 997 634 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 341 911 576, établissement de Crédit N°14.120, dont le siège social est situé 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75 383 Paris CEDEX 08 - APICIL Asset Management - Société anonyme au capital de 8 058 100 € enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 343 104 949, agréée en qualité de Société de Gestion de Portefeuilles par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP98038, et dont le siège social est situé 20 rue de la Baume, 75 008 Paris - Communication non contractuelle à caractère publicitaire – Date de parution : 07/24 - Conception : Rumeur Publique – Numéro de la fiche conformité : IN24/FCR0044